



## SENTIMENTS PARTAGES APRES DEUX ANS D'ETIQUETTE ENERGIE POUR LES SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET D'ECS

**Paris, le 26 septembre 2017** – Le 26 septembre 2015 marquait l'entrée en vigueur de la réglementation européenne pour l'étiquetage obligatoire des systèmes de chauffage et d'ECS jusqu'à 70 kW. Deux ans après, alors que toutes les nouvelles solutions, produits ou kits, doivent avoir une étiquette énergie, les partenaires du projet européen LabelPack A+, qui soutient l'introduction de l'étiquette-kit sur le marché, font un examen mitigé de la mise en œuvre de cette mesure.

### Les solutions de chauffage et l'étiquette énergie

« Grâce, en partie, aux exigences de l'étiquette énergie, le secteur du chauffage a apporté au marché des solutions plus efficaces. A l'heure actuelle, presque tous les systèmes de chauffage conventionnels relèvent de la classe d'efficacité A, tandis que les systèmes incluant des énergies renouvelables, comme le solaire thermique, peuvent atteindre les classes A+ et supérieures » a déclaré Richard Loyen, Délégué Général d'ENERPLAN.

L'étiquetage énergétique des produits de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire a apporté une innovation importante dans le cadre réglementaire de l'étiquetage : l'introduction de l'étiquette-kit, permettant d'indiquer l'efficacité énergétique d'une combinaison de différents composants.

« C'est un concept intéressant, avec le potentiel de rendre les consommateurs plus autonomes dans leurs décisions d'achat pour les solutions de chauffage, et de faciliter l'évaluation des offres les plus efficaces et durables », a déclaré Pedro Dias, Secrétaire Général de Solar Heat Europe (ESTIF). « Néanmoins, elle risque de devenir une opportunité perdue en raison de problèmes de mise en œuvre ».

### Une évaluation mitigée de l'application sur le terrain

Selon l'évaluation des partenaires du projet, l'engagement limité des autorités publiques, qui aboutit à l'absence de campagnes d'information et d'initiatives de surveillance du marché, combiné au manque d'intérêt des acteurs du marché, tels que les installateurs de systèmes de chauffage, entraînent une mauvaise mise en œuvre de l'étiquette-kit. Et ce malgré le développement de nombreuses actions destinées aux professionnels, notamment des formations et un outil en ligne.

« Nous savions que cette solution avait des lacunes, ne reflétant pas adéquatement la valeur ajoutée des options de chauffage solaire, et ne prenant pas en compte la rénovation des systèmes existants » a poursuivi Pedro Dias. « Pourtant, nous nous attendions à ce qu'elle adresse aux consommateurs un message clair, les amenant à considérer un remplacement planifié de systèmes plus anciens, inefficaces et polluants. »

A l'heure de l'examen de l'étiquetage énergétique, la reconnaissance de ces problèmes de mise en œuvre pourrait permettre l'exploration du potentiel inexploité de la réglementation. « Renforcer la contribution positive des systèmes renouvelables dans les systèmes de chauffage, en soulignant ses avantages, donnerait un message clair aux consommateurs et les conduirait à envisager l'achat de solutions de chauffage renouvelable » a déclaré Richard Loyen. Il ajoute : « Mais les Etats membres



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 649905

*devraient prendre une position proactive dans l'explication aux consommateurs des avantages de la planification du remplacement de leur ancien système par une nouvelle solution plus durable ».*

## **Contexte :**

Alors que la directive sur l'Ecoconception exige que les fabricants développent des produits efficaces, l'étiquetage énergétique vise à permettre aux clients de prendre de meilleures décisions d'achat plus facilement. Des systèmes particulièrement efficaces, incluant des énergies renouvelables comme le solaire thermique, les pompes à chaleur ou la biomasse, peuvent atteindre les classes les plus élevées, de A+ à A+++.

## **A propos de LabelPack A+**

LabelPack A+ est un projet financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'introduction d'un étiquetage d'efficacité énergétique pour les systèmes de chauffage, les chauffe-eau, et les systèmes combinés. Il est mis en œuvre dans six pays européens par onze organisations partenaires. Informations complémentaires : [www.label-pack-a-plus.eu](http://www.label-pack-a-plus.eu)

## **Contact presse**

Mathilde Emery

Chargée de mission

[Mathilde.emery@enerplan.asso.fr](mailto:Mathilde.emery@enerplan.asso.fr)

+33 4 42 32 43 24